



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MERCREDI 5 OCTOBRE 2011  
A 20H00

**Président :** Monsieur François de MAZIÈRES

**Sont présents :** M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET à partir de la délibération n°2011-10-16*), Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (*pouvoir de M. Philippe LEQUAIN*), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLÉ, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir à M. LE RUDULIER à partir de la délibération n°2011-10-16*), M. Jean-Roch GAILLET (*à partir de la délibération n°2011-10-07*), M. Jean-Luc PESSEY, M. Kamel EL FEDIL, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER (*pouvoir de M. Gilles CURTI*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Guy HEMET (*pouvoir de M. Frédéric BUONO*), M. Olivier FRAUDEAU (*pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER*), Mme Marie-Annick DUCHÊNE, M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de M. Alain NOURISSIER*), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (*pouvoir de Mme Marie BOELLE*), M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (*pouvoir de M. Michel BANCAL*), Mme Christine de la FERTÉ, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON, M. Michaël THOMAS (*à partir de la délibération n°2011-10-13*).

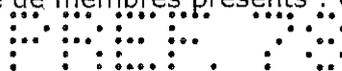
**Absents excusés :** M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), M. Gilles CURTI (*pouvoir à Mme Frédérique KIBLER*), M. Philippe LEQUAIN (*pouvoir à M. Patrick CONFETTI*), M. Frédéric BUONO (*pouvoir à M. Guy HEMET*), M. Christophe BOLLENGIER (*pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU*), M. Alain NOURISSIER (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), M. Michel BANCAL (*pouvoir à M. François LAMBERT*), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (*pouvoir à Mme Magali ORDAS*), M. Erik LINQUIER.

Secrétaire de séance : Kamel EL FEDIL

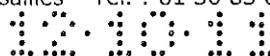
Date de convocation : 28 septembre 2011  
Date d'affichage de la convocation : 29 septembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 62



7 ter, rue Porte de Buc - 78 000 Versailles - Tél. : 01 30 83 03 10 - Fax : 01 39 53 96 14



**N° de l'ordre du jour :**

**2011-10-01: Installation du conseil communautaire.**

Suite au décès de M. Jean-Jacques LASSERRE, Maire de Fontenay-le-Fleury et Vice-président délégué à l'environnement et l'eau, la commune de Fontenay-le-Fleury a procédé le 7 juillet 2011 au renouvellement de l'ensemble de ses délégués communautaires.

Conformément aux statuts de la communauté d'agglomération et conformément aux dispositions de l'article L5211-7 du code général des collectivités territoriales, la commune de Fontenay-le-Fleury a désigné cinq conseillers communautaires.

Conformément à la loi, sont déclarés installés dans leur fonction de conseillers communautaires.

- Madame Dominique CONORT
- Monsieur Pierre-Yves STUCKI
- Madame Pascale RENAUD
- Monsieur Kamel EL FEDIL
- Madame Roselyne LECOMTE

**N° de l'ordre du jour :**

**2011.10.02 : Election d'un Vice-président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

Mme Dominique CONORT ayant obtenu 67 voix des suffrages exprimés, a été proclamée vice-présidente et a été immédiatement installée.

**N° de l'ordre du jour :**

**2011.10.03 : Election des représentants de la commune de Fontenay-le-Fleury aux commissions communautaires de Versailles Grand Parc.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- 1) à l'issue du vote au scrutin public sont élus, pour représenter la commune de Fontenay le Fleury, les membres suivants :

TITULAIRES	
<b>FINANCES ADMINISTRATION GENERALE et PERSONNEL</b>	
M. Kamel EL FEDIL	
<b>COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	
Mme Pascale RENAUD	
<b>COMMISSION ENVIRONNEMENT ET EAU</b>	
Mme Dominique CONORT	
<b>COMMISSION AMENAGEMENT et TRANSPORTS</b>	
M. Pierre-Yves STUCKI	
<b>COMMISSION HABITAT et POLITIQUE DE LA VILLE</b>	
Mme Roselyne LECOMTE	
<b>COMMISSION CULTURE ET SPORT</b>	
Mme Pascale RENAUD	

**N° de l'ordre du jour :**

**2011.10.04 : Fixation de la durée d'amortissement de la construction de la pépinière d'entreprises : actualisation du tableau des durées d'amortissement.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

1) décide d'amortir tous travaux de construction concernant les pépinières d'entreprises sur une durée de 30 ans ;

2) précise que le nouveau tableau des durées d'amortissement est le suivant :

Catégorie de biens	Compte	Sous-catégorie de biens	Durée d'amortissement
Biens de faible valeur : < 500 €	Tous comptes		1 an
Frais d'études non suivis de travaux	2031 2087		5 ans
Frais d'insertion non suivis de travaux	2033 2087		1 an
Logiciels	205 2087		4 ans
Subvention d'équipement versée	2042	Subvention versée à un organisme privé	5 ans
	2041	Subvention versée à un organisme public	15 ans
Construction de pépinière d'entreprises	21318 2141		30 ans
Outillage de voirie	21578 21757	Points d'apports volontaires	10 ans
Matériel de transport	2182 21782	Deux roues	5 ans
		Véhicules légers	5 ans
		Véhicules utilitaires	8 ans
		Matériel de nettoyage, de salage	8 ans
		Poids lourds et gros engins	10 ans
Matériel informatique	2183 21783	Micro-ordinateurs, portables, imprimantes, périphériques et accessoires	3 ans
		Serveurs	4 ans
Matériel de bureau	2183 21783	Gros matériel administratif	15 ans
		Matériel administratif	7 ans
		Matériel de reproduction	5 ans
		Matériel de communication	5 ans
		Gros moyens d'impression	10 ans
Mobilier	2184 21784		10 ans
Cheptel	2185	Chiens de garde	8 ans
Matériel de collecte des déchets	2188 21788	Bacs roulants, conteneurs d'apports volontaires	10 ans
Catégorie de biens	Compte	Sous-catégorie de biens	Durée d'amortissement
Instruments de musique	2188 21788	Clavier à cordes	15 ans
		Instrument dont la valeur est supérieure ou égale à 5 000 €	10 ans
		Instrument dont la valeur est inférieure à 5 000 € et supérieure ou égale à 500 €	5 ans
		Matériel électrique d'amplification	5 ans
Autres immobilisations corporelles	2188 21788		7 ans

**N° de l'ordre du jour :**

**2011.10.05 : Admission en non valeur des titres émis de 2007 à 2010 par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

PREP

- 1) *admet en non valeur les créances d'un montant total de 49 082,98 € au titre des exercices 2007 à 2010 ;*
- 2) *dit que la dépense est inscrite au budget primitif 2011 – chapitre 65 « autres charges de gestion courante » - sous-fonction 812 « collecte et traitement des ordures ménagères » - nature 654 « pertes sur créances irrécouvrables ».*

**N° de l'ordre du jour :**

**2011.10.06 : Budget supplémentaire 2011 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- 1) *adopte le budget supplémentaire du budget principal de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc pour 2011 ;*
- 2) *précise que le budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est voté par chapitre.*

**N° de l'ordre du jour :**

**2011.10.07 : Personnel communautaire - Insertion professionnelle et maintien dans l'emploi des personnes handicapées.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- 1) *autorise l'achat de matériel dans le cadre de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées ;*
- 2) *autorise de demander soit une aide de financement auprès du FIPHFP, soit la déduction de ces sommes à la contribution annuelle due à cet organisme ;*
- 3) *dit que les crédits sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

**N° de l'ordre du jour :**

**2011.10.08 : Conditions de recrutement d'agents non titulaires - Autorisation de recrutement d'un agent non titulaire sur un poste existant au tableau des effectifs.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- 1) *d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire à temps complet assurant les fonctions de directeur du pôle d'ingénierie urbaine de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc. Ce dernier sera nommé sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience ;*  
*L'agent aura pour missions principales :*
  - *la préfiguration, la mise en place, le management et le développement du pôle d'ingénierie urbaine,*
  - *la participation à l'équipe de direction de la Communauté Versailles Grand Parc.*

*Son indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience et son régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux ingénieurs territoriaux ;*

- 2) dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours et suivant.*

**La délibération portant sur « le recours à des intervenants extérieurs pour l'organisation de formations auprès des agents de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc » est retirée de l'ordre du jour.**

**N° de l'ordre du jour :**

**2011.10.09 : Complément de subvention de fonctionnement à l'association « Amicale laïque de Saint-Cyr-l'École ».**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- 1) approuve le versement d'un complément de subvention de fonctionnement à l'association « Amicale laïque de Saint-Cyr-l'École » correspondant à la révision de la mise à disposition de personnel communal, soit un montant de 36 050,43 € au titre de l'année 2011 ;*
- 2) autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération ;*
- 3) dit que les dépenses sont inscrites au budget de Versailles Grand Parc.*

**N° de l'ordre du jour :**

**2011.10.10 : Conventions de partenariat artistique et pédagogique conclues par le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles (CRR) avec le Saint-Claire et la Royale Factory.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- 1) adopte les termes des conventions de partenariat pédagogique et artistique entre le Conservatoire à rayonnement régional de Versailles et le café restaurant le Saint-Claire d'une part et la Royale Factory d'autre part ;*
- 2) autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que tous documents y afférents ;*
- 3) dit que les dépenses sont inscrites au budget de Versailles Grand Parc.*

**N° de l'ordre du jour :**

**2011.10.11 : Avis de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Essonne.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

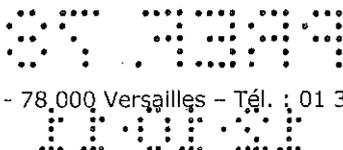
- 1) *émet un avis favorable au maintien de la commune de Bièvres dans Versailles Grand Parc.*

**N° de l'ordre du jour :**

**2011.10.12 : Avis sur le projet de délimitation de la zone de protection naturelle, agricole et forestière du Plateau de Saclay.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- 1) *donne un avis favorable, sous réserve des points 4 à 6, au projet de délimitation de la zone de protection naturelle, agricole et forestière du Plateau de Saclay ;*
- 2) *souligne l'ambition de la loi du Grand Paris portant sur la protection et la valorisation du Plateau de Saclay et de ses franges en espace naturel, agricole et forestier ;*
- 3) *confirme son adhésion au projet de protection de cet espace visant à y maintenir des activités agricoles pérennes, et des espaces naturels et forestiers de qualité ;*
- 4) *demande que :*
  - a. *le classement sur le territoire de Toussus-le-Noble de la parcelle AB-06 d'une superficie de 1,8 ha soit revu ;*
  - b. *le classement de 4,2 hectares situés dans l'enceinte de l'aérodrome de Toussus-le-Noble soit effectivement subordonné à l'affectation permanente de ces parcelles à l'activité agricole et à un déplacement des clôtures de l'aérodrome ;*
  - c. *les parcelles ZA-54 et ZA-56 de la commune des Loges-en-Josas, soient incluses dans le périmètre de la zone de protection au titre des terres consacrées aux espaces naturels et forestiers ;*
  - d. *que le tiers environ (soit 14 à 15 hectares) de la parcelle ZA232 de la commune de Buc à l'ouest du fort de Buc et au nord du projet routier devant relier la D938 à la D91 soit inclus dans le périmètre de la zone de protection au titre des terres consacrées à l'activité agricole ;*
  - e. *la zone consacrée à l'activité agricole autour des sources de la Minière et sur le territoire de la commune de Guyancourt, située à l'Est de la RD91, soit intégrée au périmètre ;*
- 5) *précise que la zone de protection ne doit pas comporter d'espaces en dehors du périmètre de l'OIN et en dehors du Plateau de Saclay dans les 15 communes précitées, et que ceux-ci en tout état de cause (comme à Jouy-en-Josas ou à Bièvres) ne sauraient être pris en compte pour l'atteinte du seuil de 2 300 hectares des terres consacrées à l'activité agricole prévu par la loi du 3 juillet 2010 ;*
- 6) *demande à ce qu'un tableau détaillant la superficie des terres protégées, par commune et par catégorie (agricole, naturelle et forestière) et par situation au regard de l'OIN et du Plateau de Saclay, soit annexé à la notice explicative.*



**N° de l'ordre du jour :**

**2011.10.13 : Adhésion à l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA).**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- 1) *décide d'adhérer à l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) ;*
- 2) *autorise le versement d'une cotisation telle que mentionnée dans le rapport d'assemblée générale du 17 mars 2011 d'un montant de 2000€ ;*
- 3) *dit que les dépenses liées à cette adhésion sont inscrites au budget 2011, nature 6281 « concours divers (cotisations) ».*

**N° de l'ordre du jour :**

**2011.10.14 : Approbation du dossier de consultation des entreprises et lancement de la procédure d'accord cadre pour la réalisation de missions de conseil, assistance et études paysagères sur le territoire de la Plaine de Versailles.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- 1) *décide de passer un accord cadre mono-attributaire selon la procédure d'appel d'offres ouvert pour assurer la mission de conseil d'assistance et d'études préalables paysagères sur le territoire de la Plaine de Versailles ;*
- 2) *adopte le dossier de consultation des entreprises ;*
- 3) *donne tout pouvoir au Président ou son représentant pour signer l'accord cadre et les marchés subséquents fondés sur cet accord cadre et tous les documents s'y rapportant ;*
- 4) *dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits de la communauté d'agglomération.*

**N° de l'ordre du jour :**

**2011.10.15 : Avenant n°1 à la convention partenariale entre le STIF, Versailles Grand Parc, la ville du Chesnay et le Groupement Momentané d'Entreprises (GME) regroupant les entreprises de transport dans le cadre du contrat d'exploitation de type 2 des services réguliers routiers de voyageurs.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- 1) *approuve l'avenant n°1 à la convention partenariale tripartite associée au contrat d'exploitation de type 2 du bassin de Versailles Grand Parc – Le Chesnay, relatif au renfort d'offre sur la commune de Saint-Cyr-l'Ecole ;*
- 2) *dit que les crédits sont inscrits au budget de Versailles Grand Parc sur la nature 67443 « Subventions aux fermiers et concessionnaires » ;*

- 3) *autorise le Président ou son représentant à signer cette convention et les actes afférents.*

**N° de l'ordre du jour :**

**2011.10.16 : Approbation du bilan 2010 du Programme Local de l'Habitat (PLH).**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

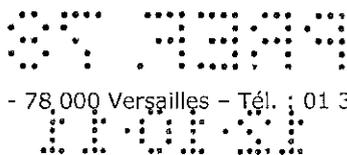
- 1) *adopte le bilan 2010 du Programme Local de l'Habitat ;*
- 2) *autorise monsieur le Président ou son représentant à transmettre ce bilan aux services de l'Etat.*

**N° de l'ordre du jour :**

**2011.10.17 : Avis de Versailles Grand Parc sur la territorialisation des objectifs de logements.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- 1) *donne un avis favorable à la territorialisation des objectifs de logements proposés par la Préfecture de Région ;*
- 2) *demande à ce que les communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin soient intégrées au bassin « Grand Parc Etendu » sans modification des objectifs du secteur ;*
- 3) *conditionne l'atteinte d'une partie des objectifs à la mobilisation des ressources foncières propriété de l'Etat ;*
- 4) *considère qu'au regard du poids démographique de Versailles Grand Parc, l'intercommunalité doit prendre à sa charge la réalisation de 1500 logements par an sur une période de trois ans selon la décomposition suivante :*
  - *considère qu'au titre du maintien de la population, la communauté d'agglomération doit réaliser 500 logements par an sur une période de trois ans ;*
  - *considère qu'une mobilisation du foncier notamment de l'Etat, permettra de produire 500 logements supplémentaires pour fluidifier les parcours résidentiels et maintenir une croissance démographique ;*
  - *considère que les 500 logements restants sont liés au projet du Grand Paris, à la mobilisation du foncier de l'Etat notamment sur le plateau de Satory et à la réalisation de la ligne de la ligne de métro automatique par la Société du Grand Paris (SGP) ;*
- 5) *demande à ce que l'ensemble des partenaires publics et particulièrement l'Etat accompagne cet effort important par la réalisation, ou la mise à niveau des infrastructures indispensables en particulier en matière de transports et par un développement économique dynamique ;*



- 6) indique que, conformément à la loi, ces objectifs seront intégrés au Programme Local de l'Habitat.

**N° de l'ordre du jour :**

**2011-10-18 : Désignation de nouveaux représentants de Versailles Grand Parc au sein des SA d'HLM LOGIREP et SOGEMAC.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- 1) à l'issue du vote au scrutin public désigne Mme Dominique CONORT représentant titulaire de Versailles Grand Parc appelé à siéger au sein de la SA d'HLM LOGIREP.
- 2) à l'issue du vote au scrutin public désigne M. Jean-François PEUMERY représentant titulaire de Versailles Grand Parc appelé à siéger au sein de la SA d'HLM SOGEMAC.

**N° de l'ordre du jour :**

**2011.10.19 : Autorisation de signer le marché de fourniture et de distribution de sacs destinés à la collecte des ordures ménagères, du verre et des emballages de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc – Lot n° 2 : «Distribution en porte-à-porte de sacs plastiques sur les communes de Versailles et de Viroflay ».**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- 1) autorise le Président ou son représentant à signer le marché relatif à la distribution en porte-à-porte de sacs plastiques sur les communes de Versailles et de Viroflay (lot n°2) avec la société ACP services pour un montant estimatif annuel de 38 629,80€ HT soit 115 889,40€ HT sur la durée totale du marché et tous documents s'y rapportant ;
- 2) dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits de la communauté d'agglomération en section fonctionnement à l'article 60628 « autres fournitures non stockées » et 6238 « divers publicité, publications, relations publiques ».

**N° de l'ordre du jour :**

**2011.10.20 : Désignation d'un représentant de Versailles Grand Parc appelé à siéger au sein du comité syndical du SIDOMPE.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- 1) à l'issue du vote au scrutin public, désigne M. Pierre-Yves STUCKI représentant titulaire de Versailles Grand Parc appelé à siéger au sein du comité du SIDOMPE.

**N° de l'ordre du jour :**

**2011.10.21 : Adhésion au SEDIF de la communauté d'agglomération Seine-Défense pour la commune de Puteaux.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- 1) se prononce pour l'adhésion au SEDIF de la communauté d'agglomération Seine-Défense, pour la commune de Puteaux.

**N° de l'ordre du jour :**

**2011.10.22 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SEDIF relatif à l'exercice 2010.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- 1) prend acte du rapport de l'année 2010 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SEDIF.

**N° de l'ordre du jour :**

**2011.10.23 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SMGSEVESC relatif à l'exercice 2010.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- 1) prend acte du rapport de l'année 2010 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SMGSEVESC.

Pour le Président,  
Par délégué,



**Alain FAUVEAU**  
Directeur Général des Services

